



## SYNDICAT CGT NICE MÉTROPOLE CÔTE D'AZUR

33, Avenue Jean Médecin 06000 Nice - Tel : 04.97.13.24.11  
L'Arénas - Immeuble Le Phare - 405, promenade des Anglais 06202 - Nice Cedex 3 Tel : 04.89.98.14.51 ou 52

Mail : [syndicat.cgt@ville-nice.fr](mailto:syndicat.cgt@ville-nice.fr) Site internet : [cgtnmca.fr](http://cgtnmca.fr) Page facebook : [@cgtnmca](https://www.facebook.com/cgtnmca)

Nice, le 5 juin 2020

Madame le Directeur de la Famille,

Des agents ont alerté notre syndicat sur le fait que, sur certaines structures, la capacité d'accueil par groupe a été élargie à 11 ou 12 enfants. Nous avons également été informés que des agents de crèche interviennent sur plusieurs groupes dans la même journée.

L'augmentation de la capacité d'accueil engendre, de fait, des problématiques quant au respect du protocole, notamment la distanciation des lits de 1m pendant les siestes, ou la distanciation des enfants pendant les repas, déjà rendue compliquée par la petite superficie de certains services.

Elle génère également de l'incompréhension et de l'inquiétude chez les personnels, alors que le gouvernement a prolongé la loi d'urgence sanitaire jusqu'au 10 juillet.

Le guide ministériel du 6 mai 2020, élaboré par la Direction Générale de la Cohésion Sociale et la Direction Générale de la Santé, précise que « *la reprise de l'accueil du jeune enfant se fait sur l'ensemble du territoire, dans la limite de groupes de 10 enfants au maximum* » et ajoute qu' « *en établissement, constituer des équipes par groupe : chaque professionnel ne travaille qu'auprès des enfants d'un seul groupe* ».  
Ces consignes sanitaires nationales prises en matière de déconfinement visent à respecter une double exigence de sécurité : celle des enfants et celle des personnels qui les accueillent.

Au vu des éléments exposés ci-dessus, nous vous demandons de bien vouloir établir une note de service rappelant à vos cadres intermédiaires l'application stricte de ces consignes qui permettent de respecter le principe de distanciation et de réduire les sources de contamination et leur transmission.

Par ailleurs, nous savons que votre direction a travaillé à l'élaboration d'une procédure de gestion de l'épidémie après la période de confinement.

Nous vous en demandons communication, comme s'y était engagé Madame la Cheffe du service Crèches collectives lors d'un échange téléphonique.

Veuillez agréer, Madame le Directeur de la Famille, l'expression de nos salutations distinguées.

P/ Le Syndicat CGT  
La responsable de la section Petite Enfance

Sandy VOREDINI